

# Lettre infos

Lettre d'informations aux Leersois

Chères Leersoises, chers Leersois,

Je profite de cette Lettre infos pour vous renouveler mes meilleurs vœux pour 2021. Après une année 2020 « interminable », cette nouvelle année nous apporte des raisons d'espérer, en particulier, avec le démarrage de la vaccination.

Je veux d'abord saluer l'incroyable mobilisation de la communauté scientifique médicale qui, en moins d'un an, a su proposer plusieurs vaccins à l'efficacité reconnue.

Dans notre région, la vaccination a débuté le 4 janvier et le nombre de centres de vaccination et de personnes vaccinées progressent chaque jour. Vous êtes très nombreux à vouloir y accéder et à appeler la mairie pour connaître la procédure.

Retrouvez ici toutes les informations pratiques pour bénéficier de cette protection contre la Covid-19 : personnes prioritaires, lieux de vaccination, prises de rendez-vous...

Et n'oublions pas que se faire vacciner, c'est se protéger soi-même mais aussi protéger les autres !

Le maire,  
Jean-Philippe Andriès



À partir du 26 janvier,

Composez le

**03 61 76 02 60**

pour contacter la Ville de Leers  
si vous avez besoin de  
renseignements ou d'aide  
dans vos démarches

Du mardi au vendredi  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30  
Le samedi de 8 h à 12 h



## QUI PEUT SE FAIRE VACCINER ?



- Les personnes âgées de 75 ans et plus vivant à domicile.
- Les personnes pouvant présenter des formes graves, sans critère d'âge (à discuter avec votre médecin traitant qui connaît votre pathologie ou vos facteurs à risque).
- Les personnes âgées résidant en ÉHPAD seront vaccinées directement au sein des établissements.
- Les personnes âgées en résidence autonomie : Le sujet est en cours d'étude au niveau départemental. En attendant, vous pouvez prendre rendez-vous dans un centre de vaccination.

- Les professionnels de 50 ans et plus ou porteurs de maladies exposant à des formes graves, dans les secteurs suivants :
- Établissements d'hébergement pour personnes âgées
  - Professionnels de santé de ville ou d'hôpital
  - Ambulanciers
  - Aides à domicile
  - Pompiers

À partir de fin février, de nouvelles phases interviendront pour vacciner progressivement les autres tranches de population.

## OÙ SE FAIRE VACCINER ?

Dans l'un des centres de vaccination proche de chez vous :

- Centre Hospitalier de Roubaix  
35 rue de Barbieux à Roubaix. Tél. : 03 20 99 30 99

- Hôpital Privé de Villeneuve d'Ascq  
20 avenue de la Reconnaissance à Villeneuve d'Ascq  
Tél. : 03 62 94 36 77



Pour trouver un autre centre de vaccination  
**[www.santé.fr](http://www.santé.fr) ou au 03 92 04 34 71**

## COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

Il faut prendre rendez-vous sur les plateformes en ligne : Doctolib, Keldoc... ou par téléphone. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre médecin traitant.



## LA VACCINATION EST-ELLE OBLIGATOIRE ?

Non, le vaccin n'est pas obligatoire. Chacun est libre de se faire vacciner. Le consentement de la personne devra être donné au préalable.



## DOIS-JE ME FAIRE VACCINER SI J'AI EU LA COVID-19 ?

Vous devez attendre 3 mois après l'apparition des premiers symptômes. Demandez conseil à votre médecin.

## FAUT-IL UNE ORDONNANCE ?



Non, pour les personnes de plus de 75 ans.  
Oui, pour les personnes pouvant présenter des formes graves.  
Dans tous les cas, il est indispensable de parler de la vaccination avec votre médecin.

## UNE FOIS VACCINÉ, FAUDRA-T-IL TOUJOURS APPLIQUER LES GESTES BARRIÈRES ?

Oui, il faut continuer à porter un masque, à respecter la distanciation, se laver régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude... pour éviter la contagion et protéger les autres.



## UN CENTRE DE VACCINATION À LEERS EST-IL PRÉVU ?



Le maire travaille avec les villes limitrophes pour obtenir un centre de vaccination à proximité. Nous sommes dans l'attente de la décision de la Préfecture.

En cette période particulière de crise sanitaire que nous traversons, nous essayons de tenir à jour nos moyens de communication numérique. Nous vous invitons à les consulter régulièrement.



[www.ville-leers.fr](http://www.ville-leers.fr)



Facebook ville de leers

## POURQUOI SE FAIRE VACCINER ?



Le premier objectif de la vaccination est de faire baisser le nombre des formes graves de Covid-19, et donc de réduire massivement la mortalité due au virus.

Si un maximum de personnes se fait vacciner, l'épidémie ralentira.

## COMMENT SE DÉROULE LA VACCINATION ?



Lors du premier rendez-vous, une dose du vaccin vous sera administrée.

Un second rendez-vous vous sera donné 21 jours plus tard minimum pour l'injection d'une seconde dose.

## DOIS-JE PAYER ?



Non, la vaccination est prise en charge par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, et donc gratuite pour tous.

## VACCINATION contre la Covid-19

Si vous avez besoin d'informations sur le vaccin,

Si vous souhaitez savoir si vous devez vous faire vacciner,

Si vous envisagez de vous faire vacciner,

**CONTACTEZ VOTRE MÉDECIN TRAITANT**



Panneau électronique,  
place Lucien Demonchaux.